

Saint Jean de Muzols

Plan Local d'Urbanisme 3b - Plan de règlement 1/6000



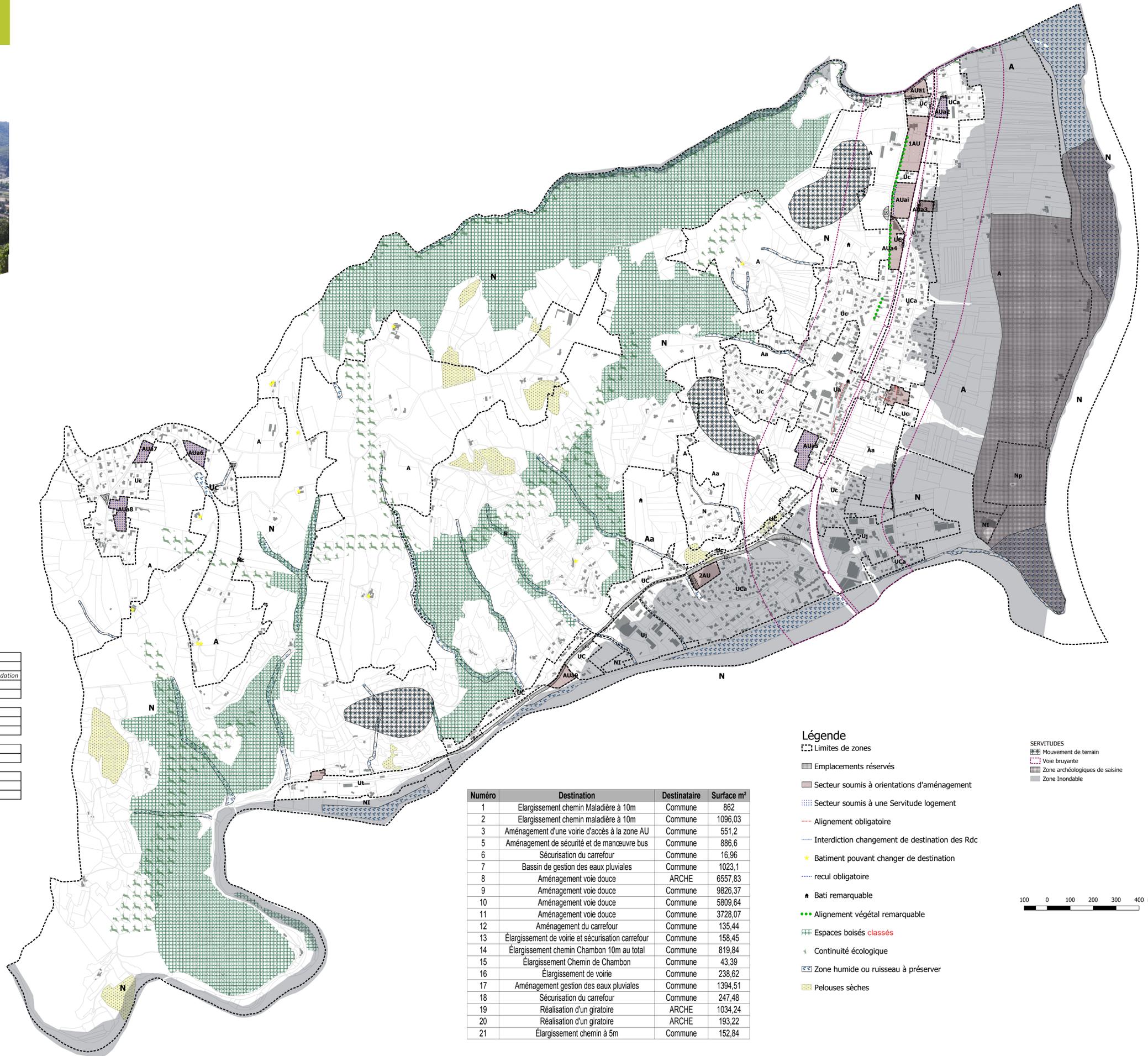
PLU approuvé le 24 Septembre 2020
Modifié le 30 juin 2022
Projet de Modification simplifiée n°2 (modification en rouge)
Vu pour être annexé à la délibération
Le Maire

UA	Centre bourg
UC	Zone à dominante résidentielle
Uca	Secteur à dominante résidentielle avec prévention du risque d'inondation
UJ	Zone d'activités économiques
UT	Zone à vocation touristique

AUa	Zone à urbaniser sous conditions
IAU	Zone à urbaniser stricte
ZAU	Zone à urbaniser sous réserve de l'évolution du périmètre inondable

A	Zone Agricole
Aa	Zone agricole protégée

N	Zone Naturelle
NI	Zone naturelle à vocation de sports et de loisirs
Np	Zone naturelle de prévention de périmètre de captage
Nc	STECAL pour l'accueil d'un local de chasse



Numéro	Destination	Destinataire	Surface m ²
1	Élargissement chemin Maladière à 10m	Commune	862
2	Élargissement chemin maladière à 10m	Commune	1096,03
3	Aménagement d'une voirie d'accès à la zone AU	Commune	551,2
5	Aménagement de sécurité et de manœuvre bus	Commune	886,6
6	Sécurisation du carrefour	Commune	16,96
7	Bassin de gestion des eaux pluviales	Commune	1023,1
8	Aménagement voie douce	ARCHE	6557,83
9	Aménagement voie douce	Commune	9826,37
10	Aménagement voie douce	Commune	5809,64
11	Aménagement voie douce	Commune	3728,07
12	Aménagement du carrefour	Commune	135,44
13	Élargissement de voirie et sécurisation carrefour	Commune	158,45
14	Élargissement chemin Chambon 10m au total	Commune	819,84
15	Élargissement Chemin de Chambon	Commune	43,39
16	Élargissement de voirie	Commune	238,62
17	Aménagement gestion des eaux pluviales	Commune	1394,51
18	Sécurisation du carrefour	Commune	247,48
19	Réalisation d'un giratoire	ARCHE	1034,24
20	Réalisation d'un giratoire	ARCHE	193,22
21	Élargissement chemin à 5m	Commune	152,84

Légende

- Limites de zones
 - Emplacements réservés
 - Secteur soumis à orientations d'aménagement
 - Secteur soumis à une Servitude logement
 - Alignement obligatoire
 - Interdiction changement de destination des Rdc
 - ★ Bâtiment pouvant changer de destination
 - recul obligatoire
 - ★ Bati remarquable
 - Alignement végétal remarquable
 - Espaces boisés classés
 - Continuité écologique
 - Zone humide ou ruisseau à préserver
 - Pelouses sèches
- SERVITUDES**
- Mouvement de terrain
 - Voie bruyante
 - Zone archéologiques de saisine
 - Zone Inondable
- 100 0 100 200 300 400 m